

REPONSE DE

Monsieur Jean-Claude GAUDIN
Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Marseille, le 23 JAN. 2006

Monsieur le Président de la
Chambre Régionale des Comptes
de Provence- Alpes-Côte d'Azur
17 rue de Pomègues
13295 MARSEILLE cedex 08

LE PRÉSIDENT

ANCIEN MINISTRE

VICE-PRÉSIDENT DU SÉNAT

MAIRE DE MARSEILLE

Monsieur le Président,

Dans son rapport d'observations définitives du 15 décembre dernier, la Chambre Régionale des Comptes décrit l'activité de transport en général, les rapports entre La Régie des Transports de Marseille et son autorité organisatrice, et enfin les performances du service.

Pour la deuxième ville de France, avec une étendue considérable à desservir, une géographie tourmentée, un hypercentre vers lequel tous les réseaux convergent, faire une offre de transport cohérente est une tâche délicate. A cet égard, la création de la Communauté urbaine a considérablement augmenté la demande de transports.

En partant de ces constats, il fallait faire des choix reposant essentiellement sur l'observation que les emplois sont massivement sur Marseille, que la ville centre représente 60 % de la population du département des Bouches du Rhône, et qu'elle porte l'essentiel des charges de centralité de la Communauté urbaine.

La réponse transport apportée est certainement la plus cohérente possible, dans le cadre qui est le nôtre. Tout d'abord, en faisant de l'amélioration de cette offre de transport un objectif prioritaire. La création des lignes de tramway, et l'extension des lignes de métro, représentent un effort considérable pour augmenter les transports là où se trouvent les emplois ; notamment en direction d'Euroméditerranée.

Ensuite, en prévoyant dans le plan de déplacements urbain près de 60 % de transports en site propre. L'accent mis sur le transport collectif est naturellement un moyen d'augmenter le ratio de personnes transportées par kilomètre desservi, tout en répondant à des objectifs d'environnement essentiels.

La Chambre, à l'occasion de son contrôle, a appelé de ses vœux une révision en profondeur des relations entre l'autorité organisatrice de transports et sa régie. Elle a relevé la singularité pour un grand réseau d'être organisé en régie. Au moment où le rapport a été rédigé, seuls 3 % des grands réseaux fonctionnaient en régie. 46 jours de grève, en fin d'année 2005, auront montré toute la difficulté de modifier une telle organisation.

Des avancées ont déjà été réalisées, notamment en révisant profondément le règlement intérieur valant statut de la RTM, en 2005.

ADRESSES

LE PHARO <

D CHARLES LIVON

13007 MARSEILLE

LES DOCKS <

ATRIUM 10.7

L. DE LA JOUETTE

13002 MARSEILLE

TÉLÉPHONE

04 91 99 99 00

TÉLÉCOPIE

04 91 99 99 01

C'est pour répondre aux exigences de fond, que la Communauté urbaine travaille à remettre en perspective le tracé des réseaux. Cette tâche a été confiée à la société TRANSETUDE. C'est également pour répondre aux mêmes exigences, qu'un groupe de travail s'appuyant sur des bureaux d'études oeuvre depuis le début de l'année 2005. Il s'attache à redéfinir le rôle de chacun des acteurs institutionnels, dans le respect d'objectifs arrêtés entre l'autorité organisatrice et sa Régie. Bien entendu, l'organisation des rapports financiers, qui sont au centre du rapport de la Chambre, constitue l'élément décisif de la prochaine convention liant MPM à son transporteur.

Un cadre pluriannuel est en préparation, qui englobe tout à la fois les objectifs quantitatifs et qualitatifs de transport, tout en fixant les modalités de financement y afférentes. L'inventaire des biens, leur dévolution et la manière de les amortir sont pris en compte dans les travaux en cours. Le contrat englobant l'ensemble de ces sujets doit être mis en oeuvre au cours du premier semestre 2006.

Quant à la performance du service, elle est l'objet des efforts coordonnés de MPM et de la RTM en vue de son amélioration.

Tout sera mis en oeuvre pour améliorer les performances. D'abord en développant dans le PDU les transports en site propre, afin d'augmenter la vitesse commerciale. La création de nouveaux couloirs de bus, et le déploiement d'horodateurs rencontrent toutefois de fortes résistances dans leur réalisation, les médias s'en sont d'ailleurs fait l'écho.

Des indicateurs de qualité seront particulièrement suivis dans le nouveau contrat évoqué précédemment, avec des incitations à leur atteinte.

En conclusion, la politique volontaire menée dans le domaine de l'offre de transport est l'occasion de repenser tout à la fois, les modes de déplacements, mais également les relations contractuelles entre l'autorité organisatrice de transport et la RTM.

Le succès de l'entreprise est largement conditionné par les ressources affectées au transport public en général. Le rapport public de la Cour des comptes, consacré au transport, indique bien que c'est dans la durée que des investissements aussi importants que ceux lancés par la Communauté urbaine s'apprécient.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Claude GAUDIN